



BILAN

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
Capital Souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	129 407	44 523	84 884	70 069
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	3 362 824	6 796	3 356 028	2 668 989
Prêts				
Autres immobilisations financières	27 757		27 757	21 265
ACTIF IMMOBILISE	3 519 987	51 319	3 468 668	2 760 323
Stocks et En-Cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises.				
Avances et acomptes versés sur comm.				
Avances et acomptes versés sur commandes				4 760
Créances				
Clients et comptes rattachés	4 225		4 225	60 242
Fournisseurs débiteurs	7 090		7 090	9 697
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				29 277
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	71 515		71 515	52 598
Autres créances	9 581		9 581	3 278
Divers				
Valeurs mobilières de placement	5 822	17	5 804	5 817
Disponibilités	1 325 765		1 325 765	478 808
Comptes de Régularisation				
Charges constatées d'avance	14 418		14 418	21 244
ACTIF CIRCULANT	1 438 415	17	1 438 398	665 721
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion – Actif				
TOTAL ACTIF	4 958 402	51 336	4 907 066	3 426 044

BILAN

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Capital social ou individuel	424 900	370 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	178 030	
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	37 000	3 700
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 547	5 547
Report à nouveau	1 176 920	846 740
RESULTAT DE L'EXERCICE	399 381	363 480
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 221 778	1 589 467
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes Financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	464	75 633
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	339	163
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	612 673	363 764
Dettes fiscales et sociales	252 814	50 841
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 749 230	1 344 522
Autres dettes	4 139	1 654
Compte de régularisation		
Produits constatés d'avance	65 630	
DETTES	2 685 288	1 836 577
Ecart de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	4 907 066	3 426 044

360 CAPITAL PARTNERS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 424 900.00 €

Siège social : 20 ter rue Schnapper

78105 ST GERMAIN EN LAYE CEDEX

498 943 471 RCS VERSAILLES

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 31 MAI 2017**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la présidence décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 399 381.45 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - Au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social..... | 5 490.00 € |
| - Au compte "Report à Nouveau", la somme de | 393,891.45 € |

Ledit compte "Report à Nouveau" sera porté de 1 176 920.01 € à 1 570 811.46 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.


Extrait certifié conforme
Le Président

ANNEXE

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 4 907 066 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 4 047 308 € dégageant un résultat net comptable de 399 381 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par la Gérance.

Nous n'avons pas mentionné les notes ou les tableaux qui ne trouvent pas leur application ou ne sont pas significatifs pour notre entreprise.

Aucun changement de méthode n'a été relevé au cours de l'exercice.

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de Commerce - article L 123-12 et L 123-28 et règlement ANC)
(Décret n° 2007- 431 du 25 mars 2007 - article (V) du 27/03/2007)

LES CONVENTIONS GENERALES COMPTABLES ONT ETE APPLIQUEES, DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE PRUDENCE, CONFORMEMENT AUX HYPOTHESES DE BASE :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

ET CONFORMEMENT AUX REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS.

LA METHODE DE BASE RETENUE POUR L'EVALUATION DES ELEMENTS INSCRITS EN COMPTABILITE, EST LA METHODE DES COUTS HISTORIQUES.

LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES ONT ETE LES SUIVANTES :

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES et INCORPORELLES sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

En ce qui concerne les immobilisations corporelles, il résulte des déclarations de la direction que :

- Il n'y a pas lieu de différencier la durée d'utilisation des immobilisations dans l'entreprise, des durées d'usage qui ont déterminé leur durée d'amortissement initiale.
- La pratique d'amortissement linéaire correspond aux rythmes d'acquisitions des avantages économiques futurs procurés par les immobilisations.
- Il n'est pas possible d'appréhender de façon précise les valeurs résiduelles significatives des immobilisations à la fin de leurs durées d'amortissement.
- Il n'y a pas lieu de procéder à la décomposition de certaines immobilisations.

LES AMORTISSEMENTS POUR DEPRECIATION sont calculés suivant la durée de vie prévue.

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 10 ans

ANNEXE

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite n'est pas comptabilisée

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,31 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2013)
- Taux de rotation : turn-over faible
- Taux de charges sociales : 41 % pour les cadres et 40 % pour les employés
- Départ à l'initiative du salarié

CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de formation, de recrutement et de prospection de nouveaux marchés.

Le CICE correspondant aux rémunérations éligibles a été constaté pour un montant de 449 euros au titre de la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Il a été comptabilisé en diminution des charges d'exploitation.

La quote-part correspondant à l'année civile échue sera imputée sur l'impôt sur les sociétés dû au titre du présent exercice, ou remboursée, le cas échéant.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

AUTRES INFORMATIONS

Les honoraires du commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice sont de 9 365 euros hors taxes et concernent uniquement la mission de contrôle légale des comptes.